

# Cadre général de mobilisation

*pour les prochaines négociations  
des conventions collectives  
des secteurs public et parapublic*

## Objectifs

1. Rapprocher la négociation de la table centrale des syndicats.
2. Intégrer les structures d'information et de mobilisation, pour permettre une action plus efficace et plus cohérente, plus particulièrement en lien avec le développement des médias sociaux.
3. Accroître les échanges au sein de la structure de mobilisation entre les syndicats, les fédérations, le comité de coordination des secteurs public et parapublic de la CSN et les comités régionaux de mobilisation et de solidarité (CRMS).
4. Développer des solidarités régionales d'action et de mobilisation entre les secteurs de l'éducation (plus particulièrement le réseau des cégeps : baisses démographiques, attaque contre les programmes techniques, etc.) et ceux de la santé et des services sociaux.

## Structure générale de mobilisation

- A. Augmenter le rôle des comités régionaux de mobilisation et de solidarité (CRMS) en décentralisant l'élaboration et l'opérationnalisation d'actions de mobilisation dans le cadre d'un plan national.
- B. Désigner une personne par syndicat responsable de l'information et de la mobilisation. Cette personne (qui peut être membre de l'exécutif local) est responsable des liens avec le comité exécutif du syndicat, la fédération, le CCSPP et le CRMS.
- C. Former un comité d'information et de mobilisation dans chaque syndicat.
- D. Inviter les membres à participer à la session de formation préparée par le CCSPP et offerte par les conseils centraux.